

Métaux (1)

Tous types de métaux: ferrailles, tôle, tuyaux, fonte, grillage...



Déchets d'équipements d'ameublement et objets de la maison (3)

Mobilier intérieur et extérieur, literie, rangements; articles de bricolage et jardin grand format (+80cm); grand jouets (+80cm)



Bois (4)

Palette, cagette, bois de construction, volet en bois, tronc et souche supérieur à 15 cm de diamètre



Cartons (5)

Cartons propres, pliés, aplatis, vidés de tout contenu.



Incinérables (6)

Objets en plastique, caoutchouc, PVC, tissus et cartons souillés et/ou abimés, papier peint, polystyrène, mousse, moquette, revêtements de sol, pare-vapeur, pare-pluie…
Taille maximum : 60 x 150 cm



Encombrants non valorisables (7) (8)

Objets volumineux uniquement, vitres, miroirs, poussettes et sièges auto,...



Plâtre (9)

Plaques de plâtre; cloisons alvéolaires; carreaux et dalles de plafond en plâtre; corniches, plinthes, rosaces ou autres produits moulés en plâtre, plaques de plâtre associées à un isolant ou comportant un revêtement.

Eco-organismes partenaires :

ECO DDS — ecomaison — DASTRI — ecosystem recycler c'est protéger — Re_fashion — EcoLogic — valobat



Guide du tri

Déchèterie de Saint-Eliph

SIRTOM Courville-sur-Eure La Loupe Senonches
8 rue des métiers
28190 Courville-sur-Eure
02 37 23 32 63
accueil@sirtom-courville.fr
www.sirtom-courville.fr

Horaires

	Printemps 1er mars au 30 juin / Automne 1er septembre au 31 octobre		Été 1er juillet au 31 août	Hiver 1er novembre au 29 février	
Lundi					
Mardi	08h15-12h00	13h00-17h45	08h15-13h45	08h30-12h00	13h00-17h15
Mercredi		13h00-17h45	08h15-13h45		13h00-17h15
Jeudi		13h00-17h45	08h15-13h45		13h00-17h15
Vendredi		13h00-17h45	08h15-13h45		13h00-17h15
Samedi	08h15-12h00	13h00-17h45	08h15-13h45	08h30-12h00	13h00-17h15
Dimanche	09h00-11h45		09h00-11h45		

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Condition d'accès

Particuliers

L'accès aux déchèteries est autorisé que pour les habitants du territoire du SIRTOM sur présentation d'une carte d'accès « particulier ».

Quotas autorisés : 1m^3 de déchets sauf déchets verts 2m^3 / 1 passage par jour

Professionnels

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels et aux collectivités sur présentation d'une carte d'accès « professionnel ». Certains dépôts sont soumis à facturation (voir tarif dans le règlement intérieur des déchèteries).

Quotas autorisés : 2m^3 de déchets / 1 passage par jour

⇒ **Trier les déchets avant de venir en déchèterie dans l'ordre des espaces de dépôt. Merci**
⇒ Respecter les consignes du gardien
⇒ Stationner son véhicule sur les espaces matérialisés en marche arrière
⇒ Respecter la signalisation lors de la fermeture des bennes ou des zones de dépôt

Zone réemploi (F)



Tout objet apporté en déchèterie et en bon état peut y être déposé. Une partie de la zone réemploi est réservée aux structures de l'économie sociale et solidaire qui ont conventionné avec le SIRTOM.

Chaque mardi de 9h à 12h, la zone réemploi est accessible aux habitants du territoire du SIRTOM. Ils peuvent gratuitement y récupérer un ou deux objets pour un usage personnel. La revente est interdite.

Déchets refusés

Certains déchets sont refusés en déchèterie. N'hésitez pas à contacter le SIRTOM pour trouver la filière adapté à votre déchet.



Déchets verts : dépôt au sol **E**

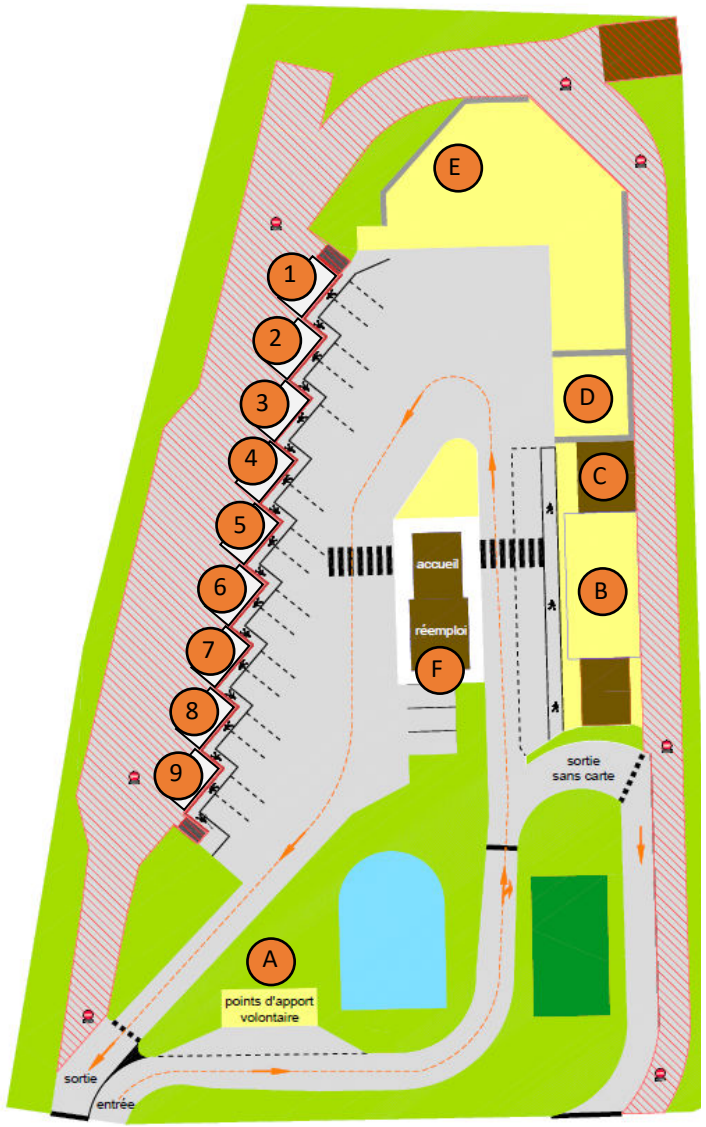
Tontes, feuillage, plantes, branchages, tailles, élagages…
Diamètre max 15 cm

Gravats : dépôt au sol **D**

Béton non armé, ciment, parpaing, carrelage, ardoise, cailloux, déblais, pots en terre cuite,

Déchets Electriques et électroniques **C**

Petits appareils et gros électroménagers froid et hors froid : micro-ondes, friteuse vidée, réfrigérateur, congélateur, lave-linge, radiateur, écrans...



B

Petits jouets

Articles entiers ou partiels,: poupées, jeux de construction , puzzle, peluches, figurines...

Articles de sport et loisir

Matériel et équipement de sport et loisirs : vélo, ski, casque, matériel de pêche, tapis de fitness, trottinette....

Petits articles de bricolage et jardin

Articles entiers ou partiels, sans emballage : gants de bricolage, arrosoirs, petits outils...

Articles de bricolage et jardin thermique

Article en état de marche ou en panne : tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse…
à moteur thermique

Menuiseries vitrées

Menuiseries vitrées dont le vitrage est intègre et non cassé, tout matériaux d'encadrement (bois, PVC, métal) et tout type de menuiserie, sans le bâti : porte-fenêtre, baie vitrée, véranda, cloisons vitrées...

Déchets diffus spécifiques

Produits toxiques : acides, bases, solvants, combustibles, aérosols, produits phytosanitaires, produits non identifiés, emballages vides souillés, outils du peintre, cartouche silicone, peinture

Radiographies

Radiographies médicales, sans enveloppe et ni compte-rendu médical et CD

DASRI

Déchets de soin à risque infectieux
En boite labelisée et fermée

Huiles de vidange

Huiles synthétiques ou minérales, industrielles ou lubrifiantes, hors liquides de frein, liquides de refroidissement. À déposer dans la colonne

Huiles alimentaires

Huiles alimentaires végétales liquides

Ampoules et néons

Ampoules basse consommation, LED, néons, lampes, lampes fluo-compactes...

Piles accumulateurs

Piles, accumulateurs, batteries d'appareils électriques, électro portatifs, trottinette et vélo.

Batteries

Batteries de véhicules motorisés hors trottinette et vélo

Emballages en verre **A**

Bouteilles, pots et bocaux en verre vidés

Bornes Le Relais

Vêtements, chaussures et maroquinerie propres présentés en sac de 30l max

Pour toute question, demandez conseil aux agents d'accueil